APE

La présidente de l'APE a pris la parole pour présenter l'association.

Le personnel enseignant :

- Mme Feret du Longbois et M Glet, classe de CM1/CM2 (classe 5) et directrice
- Mme Duchet, classe de CE1 / CE2 (classe 4)
- Mme Azouz, classe de CP/CE1 (classe 3)
- Mme Justin et M Glet, classe de MS/GS (classe 2)
- Mme Nivois, classe de PS (classe 1)

Mme Feret du Longbois est déchargée les jeudis cette année. C'est M Glet qui prend alors en charge la classe 5.

Nous avons de nouvelles ATSEM qui se prénomment Jézabel, Justine et Laura (stagiaire).

2 AESH interviennent sur l'école : Isabelle et Armelle.

Le périscolaire :

Le personnel périscolaire est géré par la communauté de communes du Pays Rethelois et le référent est M Paolini. Vous pouvez les joindre à l'adresse mail accueil@cc-paysrethelois.fr.

Si votre enfant est inscrit au périscolaire (cantine, garderie, bus), nous n'avons pas le pouvoir de le désinscrire. Il faut le signaler au personnel de la communauté de communes afin de récupérer votre enfant. Nous ne pouvons pas non plus inscrire les enfants à votre place.

Assiduité et retards :

Les horaires de l'école sont inchangés :

- 8h45 / 11h45 le matin
- 13h30 / 16h30 l'après-midi.

Vous devez avoir quitté l'école à l'issu du temps d'accueil. Seuls les parents des élèves scolarisées en maternelle entrent dans l'enceinte de l'école sur les temps d'accueil.

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire dès la petite section de maternelle. Une fois inscrits, les enfants de maternelle sont soumis au même règlement que les autres enfants et donc à l'assiduité scolaire. Dès 4 demi-journées d'absence, nous sommes tenus d'ouvrir un dossier d'assiduité que nous transmettons à notre inspecteur.

Lorsque les retards se multiplient, nous devons également en avertir notre inspecteur.

Sécurité de l'école :

Nous disposons d'un visiophone qui nous permet (presque toujours…) d'ouvrir à distance. Lorsque vous sonnez, le téléphone du visiophone se déclenche, sauf en cas de problème de réseau. Dans ce cas, au bout d'une minute, une alarme retentit et nous savons tout de même que quelqu'un est à la grille. Il vous faudra alors patienter car l'un de nous devra aller déclencher l'ouverture sous le préau.

Pour sortir, vous pressez le bouton gris sous le préau. Attention de ne pas toucher au bloc vert qui se trouve à côté.

Des exercices seront mis en place tout au long de l'année concernant la sécurité : des évacuations (simulation d'incendies), des confinements (simulation d'un danger tel que fuite de gaz) et des exerces dits « attentat – intrusion » qui consistent à apprendre aux enfants à se cacher ou à se sauver. Attention, les portes coupe-feu dans l'école doivent être fermées également.

Ces exercices sont préparés et ne sont pas présentés aux enfants tels quels. Nous faisons attention au vocabulaire employé pour ne pas les stresser, en particulier pour les plus jeunes. Toutefois, il est important de le faire sérieusement.

Nous sommes toujours classés en Vigipirate – risque attentat. Aussi, le portail doit toujours être fermé.

Communication école – famille :

Pour communiquer avec nous, il y a un carnet de liaison. Vous pouvez y demander des rendez-vous, justifier les absences, nous informer de changement de coordonnées ou toute autre information que vous jugerez utile.

Un plan de continuité pédagogique est prêt en cas de mise en place d'école à distance. Ce plan n'est pas mis en place pour les élèves qui sont ponctuellement souffrants. Dans ce cas, il vous appartient de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant qui vous expliquera comment récupérer les documents utilisés en classe.

N'hésitez pas à nous laisser un message sur le répondeur, notamment lorsque votre enfant est souffrant : informer l'école d'une absence est obligatoire.

La mallette des parents est un nouvel outil pour les parents et les enseignants, destinés à rendre plus lisibles les enjeux de l'école. Voici le lien : https://mallettedesparents.education.gouv.fr/

Les informations importantes concernant la vie de l'école sont publiées sur le site Internet à l'adresse suivante, n'oubliez pas de le consulter régulièrement : https://sitetab3.ac-reims.fr/ec-amagne

Santé :

N'oubliez pas, lorsque c'est nécessaire de **renouveler le PAI de votre enfant** auprès de la directrice et auprès du périscolaire. Si votre enfant avait un PAI mais n'en a plus besoin, merci de nous en informer également. Aucun médicament ne sera administré à l'école sans PAI. Tout PAI non renouvelé en septembre est caduc.

L'enseignement du sport est obligatoire. Nous ne pouvons dispenser un enfant sans certificat médical, cela est également valable pour la piscine.

Chaque enseignant vous informera des jours d'EPS. Il faudra veiller à ce que votre enfant ait une tenue complète adaptée. Les baskets doivent être des baskets de sport.

Merci de nous signaler toute allergie.

Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, les enfants n'apporteront pas de goûter à l'école. Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau. Ce gâteau doit être, pour des raisons d'hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage.

Notre école, comme toutes les autres, n'est pas épargnée par les poux… Merci de contrôler régulièrement la tête de vos enfants et de nous signaler une éventuelle contamination, que nous puissions limiter la transmission.

Objets personnels :

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets…) apportés à l'école.

Anniversaires :

Les enfants sont autorisés à fêter leur anniversaire à l'école selon les conditions habituelles : le gâteau est acheté (et non fait maison), ne contient pas de crème et est dans son emballage. N'oubliez pas de fournir des gobelets pour la boisson.

Calendrier scolaire : (nous sommes en zone B)

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023			NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	NC
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	NC
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

** Informations non connues*

Elections des parents d'élèves :

Les élections auront lieu le 13 octobre prochain. Je vous ai publié un mot expliquant le rôle des parents élus sur le site de l'école. Comme toujours, il faudra venir signer les papiers de candidature, puis vous réunir pour établir le ou les bulletins de vote. Un règlement du conseil d'école a également été mis en ligne sur le site de l'école.

Le conseil d'école est composé du directeur et des enseignant(e)s de l’école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale et du président de l’association de parents d’élèves.
Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.
N’hésitez pas à participer à la vie de l’école,
Chaque parent est électeur et éligible au Conseil d’École !